



Prestation de conseil

« organisation, formation et outillage de l'équipe vélo »

Un consultant référencé par le programme accompagne votre site employeur pour former et outiller la personne en charge de la démarche pro-vélo à l'échelle de votre site : pilotage, animation, suivi d'indicateurs... Si cette personne n'est pas encore nommée, le consultant peut vous conseiller dans la mise en place d'une organisation pro-vélo (constitution d'une équipe projet, mise à jour des fiches de poste...). Pour pouvoir être labellisé Employeur Pro-Vélo, un site employeur doit obligatoirement avoir désigné et missionné une personne référente (critère 1.1.1.).

Contenu

Cette intervention de 1,5 jours d'un consultant comprend :

- ✓ L'appui à la mise en place d'une équipe d'animation de la démarche pro-vélo et au choix d'un(e) référent(e)/pilote,
- ✓ Une formation aux enjeux du système vélo,
- ✓ Une proposition d'outils de suivi et de communication,
- ✓ Si besoin, la co-construction d'argumentaire, co-animation de réunions, négociation...

L'employeur

- ✓ Désigne une personne en charge du pilotage de la prestation,
- ✓ Convient avec le consultant des modalités de réalisation de la prestation (rdv sur site, mise à disposition d'une salle de réunion...).



Soutenu par



Le consultant

- ✓ Adapte sa méthode et ses outils d'intervention à la maturité, aux besoins, à l'organisation et à la taille du site employeur,
- ✓ Assure au moins **un rendez-vous sur place** sur le site employeur (sauf contraintes sanitaires ou de sécurité spécifiques),
- ✓ Remet à l'employeur :
 - une note de synthèse sur l'accompagnement réalisé
 - les supports de formation (comprenant les outils proposés ou les coordonnées pour les obtenir)

Coût de la prestation

Prix forfaitaire de 1 200 € en charge à 60% par le programme Objectif Employeur Pro-Vélo, soit un reste à charge de 480 €.

